



Midi Corrèzien
Communauté de communes

Beaulieu-sur-Dordogne, le 21 Février 2024

Monsieur Alain SIMONET, président de la
Communauté de communes Midi Corrèzien

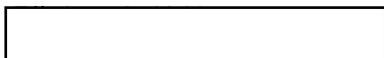
À

Monsieur Paul SERRE, Conseiller Maître à la Cour
des Comptes
3 place des Grands Hommes

33064 BORDEAUX CEDEX

Dossier suivi par :

M. Maxime BALLER, DGS



OBJET : Réponses aux observations provisoires de votre rapport délibéré par la chambre le 23 août 2023

Vos références : KSP GD230374 CRC – Contrôle n°2022-0002

Monsieur le Conseiller Maître de la Cour des Comptes,

Par courrier en date du 22 janvier 2024 et conformément aux dispositions du code des juridictions financières, vous nous avez adressé les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes Midi Corrèzien depuis l'exercice 2017.

Après en avoir pris connaissance, je vous informe que celles-ci n'appellent aucune remarque complémentaire.

Comme précisé précédemment, la communauté de communes a engagé la réalisation d'un débat d'orientation budgétaire qui sera présenté lors du prochain conseil communautaire en mars. Ce débat est de nature, tout comme le travail réalisé dans le cadre du pacte financier et fiscal, à surveiller l'évolution de la situation financière de l'EPCI.

De même, la réalisation du rapport d'activité est engagée pour une publication dans les toutes prochaines semaines.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller Maître de la Cour des Comptes, en mes respectueuses salutations.

Le Président,
Alain SIMONET

